



Ville d'Esch-sur-Alzette

Exercice 2016

Article budgétaire : 2/170/707110/99002 titre n°11

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2013, 2014 & 2015

au montant de EUR ---- 17 509,20 €-----

(en toutes lettres) dix-sept mille cinq cent neuf virgule vingt euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 2016

Le chef de service,

Le présent rôle des exercices 2013, 2014 & 2015 a été arrêté à la somme de dix-sept mille cinq cent neuf virgule vingt euros

par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de dix-sept mille cinq cent neuf virgule vingt euros

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et

.....

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2013

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	7,25	300%	21,75
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				21,75
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,05
Montant total du rôle				21,70

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris

au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2014

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	7,25	300%	21,75
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	18,83	300%	56,49
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	-18,83	300%	-56,49
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				21,75
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du règl. gr.-d. du 27 août 1977				
Montant total du rôle				21,70

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris

au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2015

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	1 978,75	900%	17 808,75
	B2 constructions à usage mixte	44,62	600%	267,72
	B3 constructions à autre usage	43,75	300%	131,25
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	56,63	300%	169,89
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	52,75	600%	316,50
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	-44,62	600%	-267,72
	B3 constructions à autre usage	-42,25	300%	-126,75
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	-65,68	300%	-197,04
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-106,22	600%	-637,32
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				17 465,28
Montant total du rôle				17 465,80

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No